

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 05 février 2026

FG/MPH
2026-011

L'an deux mil vingt-six, le jeudi cinq février à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le mercredi 28 janvier 2026 sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 18 - Représentés : 5 - Absents : 4

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert, Mme Isabelle Drong, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguillé, M. Jacques Taqué, Mme Dominique Vignesoult, Mme Jeannine Outin, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière, Mme Fabienne Rubin, Mme Rébecca Babilotte, M. Pascal Simon.

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Martine Guillon (pouvoir Mme Catherine Vatier), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Maxime Aguillé), M. Hervé Huchet (pouvoir à M. Guy Legrix), M. Jean-Eudes d'Achon (pouvoir à Mme Stéphanie Fresnais)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre Deval, Mme Claude Barsotti, M. Lionel Bottin, M. Stéphane Sabathier (pouvoir à M. Lionel Bottin)

Le Conseil Municipal désigne Mme Delphine Pando comme Secrétaire de séance.

.....
MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Par délibération n° 2025-210 du 17 décembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des emplois permanents des agents de la collectivité au 1^{er} janvier 2026.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs, à la suite des décisions d'avancement de grade prises au titre de l'année 2026.

Par ailleurs, dans le cadre du recrutement d'une assistante éducative petite enfance, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer un poste d'agent social à temps complet.

Le rapport entendu,

Vu la délibération n° 2025-210 du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 approuvant le tableau des effectifs de la collectivité au 1^{er} janvier 2026,

Vu l'arrêté n° 2026.012 du 12 janvier 2026 établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 – Catégorie C – Filière administrative,

Vu l'arrêté n° 2026.013 du 12 janvier 2026 établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 – Catégorie C – Filière technique,

Vu l'arrêté n° 2026.014 du 12 janvier 2026 établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 – Catégorie C – Filière police,

Vu l'arrêté n° 2026.015 du 12 janvier 2026 établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 – Catégorie C – Filière animation,

Vu l'arrêté n° 2026.016 du 12 janvier 2026 établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 – Catégorie C – Filière culturelle,

Vu l'arrêté n° 2026.017 du 12 janvier 2026 établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 – Catégorie C – Filière médico-sociale,

Vu l'avis de la Commission du personnel, de la formation et de l'emploi en date du 23 janvier 2026,

Considérant qu'il convient d'ajuster le tableau des effectifs en conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de créer, à compter du **1^{er} mars 2026** :

Sur le budget principal :

3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet
8 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet
1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet
1 poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet
1 poste de brigadier-chef principal, à temps complet
1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet
1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, à temps complet
1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe, à temps complet
1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe, à temps complet

de supprimer

3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet
7 postes d'adjoint technique, à temps complet
1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet
1 poste d'agent de maîtrise, à temps complet
1 poste de gardien brigadier, à temps complet
1 poste d'adjoint d'animation, à temps complet
1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, à temps complet
1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe, à temps complet
1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, à temps complet
1 poste d'agent social, à temps complet

- **Approuve** le tableau des effectifs de la collectivité arrêté comme suit au **1^{er} mars 2026** :

BUDGET PRINCIPAL

Filière Administrative	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Adjoint Administratif	35/35 h	17
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	35/35 h	4
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	35/35 h	14

Rédacteur	35/35 h	6
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	35/35 h	1
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	35/35 h	2
Attaché Dont 1 agent détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services d'une commune de 20 000 à 40 000 habitants	35/35 h	7
Attaché principal	35/35 h	2
Attaché hors classe Dont 1 agent détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une commune de 20 000 à 40 000 habitants	35/35 h	1

Filière Technique	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Adjoint Technique	35/35 h	41
Adjoint Technique à temps non complet	31/35 h	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	35/35 h	21
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	35/35 h	12
Agent de maîtrise	35/35 h	2
Agent de maîtrise principal	35/35 h	3
Technicien	35/35 h	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	35/35 h	2
Ingénieur principal	35/35 h	2

Filière Police	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Gardien-brigadier	35/35 h	6
Brigadier Chef Principal	35/35 h	3

Filière Sportive	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	35/35 h	1
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	35/35 h	7

Filière Animation	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Animateur	35/35 h	1
Adjoint d'Animation principal de 2 ^{ème} classe	35/35 h	2
Adjoint d'Animation	35/35 h	5
Adjoint d'Animation à temps non complet	33/35 h	1
Adjoint d'Animation à temps non complet	17,5/35 h	1

Filière Culturelle	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Adjoint du patrimoine	35/35 h	2
Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	35/35 h	5
Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35/35 h	3
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	35/35 h	2
Assistant de Conservation du Patrimoine principal	35/35 h	1

de 1 ^{ère} classe		
Bibliothécaire	35/35 h	1

Filière Médico-Sociale	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35/35 h	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	35/35 h	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	35/35 h	2
Agent social	35/35 h	3
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	35/35 h	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	35/35 h	1

Soit un total de 190 postes budgétaires permanents

REGIE « MARCHES COMMUNAUX DE TROUVILLE-SUR-MER »

Filière Technique	Durée hebdomadaire	Emploi permanent
Adjoint technique à temps non complet	25/35 h	1
Adjoint Technique à temps non complet	17,5/35 h	1

Soit un total de 2 postes budgétaires permanents

Le total pour les 2 budgets est de 192 postes budgétaires permanents.

- **précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et aux grades ainsi créés sont inscrits au budget 2026,
- **autorise** le Maire ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE